VENDREDI 3 MARS.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-San-Pont, n. 320; chez les dames Manoux et de Santonus, maison joignante; et M. Latoua, impri-meur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à rece-toir, concurremment avec les autres bureaux, les avis



ANNÉE 1826. - Nº 53

On recoit aussi des abonnemens chez M. Berthor

on reçoit aussi des abonnemens chez M. Berthor libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes lu royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. pai trimestre pour Liége, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 février. - Dans la séance d'hier, de la chambre de commerce, la proposition de M. Ellice, sur les soieries (V. le numéro d'hier), a été rejetée à la majorité de 222

- Un journal américain dit que Bolivar marche contre le Brésil.

-Les fonds étaient à trois heures et demie à 77 3[8. PAYS - BAS.

La Haye, le 27 février. - Aujourd'hui dans l'après-midi, S. A. R. la princesse Frédéric a éprouvé un accident avec sa voiture; son cocher voulant en éviter deux autres stationnées dans la rue dite Korte-Pooten, une des roues a monté sur un trottoir, et la voiture a versé. Heureusement S. A. R. n'a pas élé blessée, mais ayant épronvé une forte émotion, on l'a transportée dans une maison particulière, où le prince son époux, accouru au premier rapport de l'accident, est allé la prendre avec une autre voiture, et l'a ramenée au palais.

1º CHAMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX. — Séance du 27 février.

La discussion est continuée sur le projet de loi relatif à l'emprunt au

profit des possessions nationales d'outre-mer. M. de Secus a la parole. Il commence à faire l'éloge du discours qu'a prononcéavant-hier son honorable collègue van Alphen. Il est convaincu de

la baute importance de nos possessions d'outre-mer, si bien démontrée par M. van Alphen, il votera en faveur du projet.

M. Fabri-Longree dit que le projet en discussion n'est pas du nombre de eux que l'on peut rejeter dans l'espoir d'une amélioration. Notre devoir, sjoute l'orateur, nous oblige donc à rechercher quel est le parti le plus con-forme aux intérêts de la nation. Il ne croit pas, dans les cas donteux que le mode suivi dans les discussions de la chambre rende plus fréquens, detoir se borner à exposer les motifs qui entraînent son suffrage, puisqueceux qui le font hésiter peuvent faire sur d'autres une plus forte impression, que ce qui importe à la nation, c'est que la meilleure opinion prévale. On aindiqué dans une discussion qrécédente une autre méthode de former invalions perfides, dont tout bon esprit saura toujours faire justice.

Arthur Young affirme que la France aurait reliré une augmentation de rerens de 120 millions, si elle avait consacré, pendant 25 ans, à l'améloralion de la plus stérile de ses provinces, le capital qu'ont coûté pendant te temps ses colonies. Cela le conduit à demander si dans la Belgique, où les fabriques ne réclament pas moins que l'agriculture l'emploi des capitaux l tsrait avantageux de faire un grand sacrifice pour conserver les colosies, dont tant d'événemens peuvent nous séparer ou nous interdire l'acea, L'Angleterre aura long-tems de puissantes raisons de ne pas voir des sonemis sur nos côtes; parviendra-t-elle toujours à comprimer chez elle le senie de hon révolution, qui semble être dans la main de la Providence, comme un instrument dont elle se sert pour punir les injustices des na-tions envers elles-mêmes ou envers les autres? C'est d'une époque ora-Seus dans son histoire qu'a daté son fameux acte de navigation, et quel stail le résultat d'événemens , qu'un coup de canon , tiré imprudemment , Pourrait accelerer, et dont la sagesse divine semble avoir voule nous faire tentir la possibilité, pour nous en préserver plus sûrement? Si nous paraissons pouvoir nous rassurer du côté de l'Angleterre, aussi long-tems qu'elle n'eprouvera point une violente secousse, en est-il de même des neprouvera point une violente secousse, en ester de les maîtriser en faisant au affligent nos colonies?Le gouvernement espère de les maîtriser en faisant au politique paen faisant suivre, par une administration prudente, une politique palanelle: pensée généreuse, et dont on doit attendre les plus heureux résulais: le bien que l'on fait au peuple est une semence qui tôt ou tard porte

Delà peut-être la nécessité que l'on a sentie, d'employer à la défense des colonies des soldats d'élite. En agir autremeut ne serait-ce pas renoucommes des soldats d'élite. En agir autrement ne serant-ce par l'ancienne faute, que l'on commit en donnant au grand homme qui découvrit le les autres de cette épodecouvrit le houveau monde des compagnons dangereux, et à cette époque on n'avait à craindre que les effets de la violence et de la brutalité. Les idées d'indépendance et d'ambition qui depuis ont mis l'ordre social n péril, n'étaient pas encore de mise. De ce que nos possessions sont menacies d'un danger, résulte-t-il que nous ne devions rien faire pour siles? Il n'est alces d'un danger, résulte-t-il que nous ne devious rien de la troi-sième section il aussi rassuré sur leur sort que les membres de la troi-nieme section il tant d'autres. Il croit que leurs habitans n'ont pas les mêmes motifs qu'ont tant d'autres de se rendre indépendans, et que le but que nous devons un que mont et protection qu'ils uniquement nous proposer, c'est de leur faire sentir la protection qu'ils receivent de nous Colons de la libien facile de l'atteindre au milieu de respirent nous proposer, c'est de leur faire sentir la protection qu'in respirent de nous. Ce but, est-il bien facile de l'atteindre au milieu de land d'intérêts contraires ? Il y a donc lieu de mettre dans la balance les arantages avec la rieres ? Il y a donc lieu de mettre dans la balance les arantages avec la rieres ? Il y a donc lieu de mettre dans la balance les arantages avec la rieres ? Il y a donc lieu de mettre dans la balance les arantages avec la rieres ? Il y a donc lieu de mettre dans la balance les arantages avec la rieres de la ri avanta est des inconvéniens. Les avantages ne seront pas directs, mais il est des intérêts indirects qui méritent la plus sérieuse attention. Si l'élandus actuelle du royaume offre les moyens d'employer les capitaux à sommer les différent consolider sa prospéanimer les différens genres d'industrie qui doivent consolider sa prospédifférens genres d'industrie qui doivent consolider en propantent les échecs qu'ils essuyent dans l'intérieur, par le défaut d'une proraient les échecs qu'ils essuyent dans l'intérieur, par le defant u une les entre de la lattribue d'après des renseignemens qu'il s'est procurés, es embanas qu'il s'est procurés des renseignemens qu'il s'est procurés, est embanas qu'ils est procurés des renseignemens qu'il s'est procurés des entres de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés des entres de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés des entres de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignemens qu'ils est procurés de la lattribue d'après des renseignements de la lattribue d'après de la lattribue d'après des renseignements de la lattribue d'après de la lattri les embarras qu'eprouvent les colonies à un système mal-adroitement libéteclion, et lous les avantages à d'avides étrangers. D'après d'autres ren-

seignemens qu'il a recueillis des maisons de commerce les plus respectables, appartenant aux deux grandes divisions du royaume, le besoin de nos produits commencerait à se faire sentir aux indigènes et acquerrait par-la la plus grande extension. Les exportations de nos trois principaux ports, sur 40 à 50 navires, s'éleveraient à une valeur de 6 millions annuellement, composée des produits de notre sol et de nos fabriques. La somme totale des importations pourrait être évaluée à 15 millions ; mais les Anglais y fourniraient encore pour une valeur de 6 millions en cotons imprimés. Il croit donc devoir demander au ministre si le gouvernement est décidé à maintenir et à perfectionner le système protecteur in-

troduit en 1824.

On a prétendu que nos fabriques ne sauraient suffire au besoin des colonies. Qu'on leur assure une protection convenable, et qu'elles ne soient poiut abandonnées aprés avoir fait les efforts nécessaires, etc., on verra de quoi nos fabricans sont capables. Ne pourraient-ils pas adresser avec plus de fondement les mêmes reproches au commerce, qui est occupé à faire parlout des constructions de bâtimens, et qui n'a pu soutenir la concurrence des étrangers, qui avaient une connaissance supérieure des marchés et des assortimens. Tirons le plus heureux augure de ces circonstances, et hâtons nous de reconnaître nos fautes. Il cite un passage d'un discours du gouverneur de la Nord-Hollande, où il a remarque ces paroles royales : qu'on devait quitter devieilles voies pour en prendre de nouvelles. Il voudrait pouvoir faire approfondir toute la sagesse de cette pensée, qui peut nous donner de bien précieuses espérances. Ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous commençons à pouvoir compter les farines parmi les objets que nous importons à Java. Cela nous donne l'espoir de voir s'ouvrir un important débouché à notre agriculture. Si les essais que l'on a faits avec succès dans les Flandres, pour perfec-tionner les moulus, trouvent des imitateurs, nous pourrons espèrer de supplanter les Américains, qui sont en possession d'alimenter des pays où nous trouverions au moins des ports ouverts. Plus il avance dans l'examen de la question, et plus il sent sa résistance s'affaiblir. Cependant, quand il considère quel serait le désespoir des contribuables si , en se voyant retirer les ressources sur lesquelles ils comptaient au dehors, ils se sentaient à-la-fois accablés d'un surcroit de charges , s'il ne se sent point ébranlé, il apprécie au moins l'opportunité du vœu émis par les sections que la garantie ne fût que subsidiaire. On ne doit pas perdre de vue que les charges des colonies étant définitivement les nôtres, on pourrait, en voulant éviter une charge éventuelle, en créer une réelle. On a parlé d'abandonner les colonies; ne serait-ce pas les livrer à nos rivaux, qui semblent ne pas demander mieux? Pressé par le grand intérêt qu'il porte à l'industrie, il sera décidé à donner son assentiment au projet, s'il reçoit du ministre l'assurance qu'elle sera suffisamment gée. L'orateur a voté pour le projet.

M. Fallon, Quelques membres découvrent, dit l'orateur, une inconstitutionnalité ou plutôt une atteinte portée à la prérogative royale, dans le concours des états-généraux à une opération financière qui a pour objet de venir au secours de nos possessions d'outre-mer, dont la direction suprême appartient exclusivement au roi, aux termes de l'article 60 de la loi fonda-

Si S. M., comme elle en avait assurément le pouvoir, se fût bornée . pour assurer le succès de cette opération, à demander la garantie de l'état. et que celui-ci cût voulu faire dépendre cette garantie de sa participation à l'opération elle-même, je conçois aolrs qu'une pareille prétention ne pourrait se concilier avec la disposition formelle de l'article 60 de la loi fondamentale. Mais de ce que les états-généraux n'ont pas le droit d'intervenir dans la direction suprême de nos colonies, il ne s'ensuit pas, ce me semble, qu'ils ne puissent très légalement s'associer à un acte de souveraineté que le roi peut certainement exercer sans leur concours, mais auquel il trouve convenable de les faire participer. Le roi ne se dépouille pas, il ne saurait se dépouiller par ce fait de la prérogative qui est exclusivement dévolue à la couronne; et si, dans une circonstance extraordinaire et pour un cas particulier, les états-généraux en ce dant aux droits du roi, usent d'une portion de cette prérogative, ils ne s'arrogent point et ne sauraient s'arroger pour cela un droit qu'ils n'ont pas.

L'intervention à laquelle le roi les appelle de son propre mouvement, n'est obligatoire ni d'un côté ni d'autre. En partant de là, je ne pense pas que l'état , ainsi que paraît le faire entendre le mémoire en réponse aux observations des sections, quel que soit d'ailleurs l'intérêt direct qu'il puisse y avoir, soit absolument obligé de venir au secours de nos possessions d'outre-mer, malgré que les possessions fassent partie du royanme, que ceci soit dans la nature de la chose et soit confirmé au surplus par l'article 58 de notre pacte constitutionnel. En posant en principe l'existence de cette obligation, ne voit-on pas qu'il en résulterait l'effrayante conséquence que la mine de nos colonies, si cela uevait jamais arriver, pourrait entraîner celle de la mère patrie. Un tel principe est inadmissible, et l'on comprend que la mère patrie ; dans une semblable conjecture, bien loin de se croire sous le poids d'une obligation désastreuse, répudierait des colonies qui lui deviendraient onéreuses au point de compromettre sa propre existence,

De sages économies dans une administration dont les rouages sont beaucoup trop compliqués, la mise en circulation de valeurs monnoyées en remplacement d'un papier dont on a pentiétre été trop prodigue, une politique plus paternelle envers les indigênes, sont les moyens infail-libles qui achevront de ramener la confiance, assureront le maintien de la tranquilité publique,

Il ne faut point perdre de vue d'ailleurs que les circonstances qu'ont principalement occasionnées la penurie de nos finances coloniales et au nombre desquelles on doit placer en premier lieu, le retard forcé qu'a subi la remise de Java, et le payement des sommes considérables pour

les objets cédés par le gouvernement britannique ne se renouvelle-

les objets cédés par le gouvernement britannique ne se renouvelleront plus.

Il en est de même au sujet d'une foule de dépenses inséparables d'une
première organisation, il en est de même encore au sujet des capitaux
qui ont été consacrés à la réparation et à la reconstruction d'une multitude d'ouvrages, de bâtimens publics et d'établissemens de tout genre qui
avaient été complettement négligés par les autorités britanniques.

Il est inutile de m'étendre davantage sur ce point, après tous les détails intéressans consignés dans les mémoires explicatifs qui accompagnent
le projet de loi. Nous y voyons que S. M. s'est sagement réservé la fixation d'un budjet quinquenal des dépenses, et dont le gouvernement
colonial ne pourra s'écarter; nous y voyons enfin que deux seuls articles
d'économie équivalent déjà, à peu de choses près, au montant de la
somme de f 1,400,000 pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital. Quand on rapproche ensuite de l'ensemble de toutes
les mesures de conservation politique et financière, l'indication des
ressources que possédent les colonies pour acquitter la dette sans le
secours de la mère-patrie, on est porté a croire que les revenus de
nos possessions aux Indes-Orientales seront plus que suffisans pour
que l'on soit jamais dans la nécessité d'avoir recours à la garantie
que l'on demande à l'état pour la sécurité des prêteurs.

Mais si les considérations qui précèdent ne portaient point dans
notre âme l'intime conviction que le projet est digne de notre assentiment; si nous nous laissions entraîner par des craintes exagérés sur le
maintien possible et non interrompu pendant trente années, des relations établies entre la mèrelpatrie et nos possessions d'outre mer; si
nous ne pouvions enfin nous reposer sans contraînte sur l'infaillibilité des mesures financières proposées par le gouvernement, et que nous

nous ne pouvions enfin nous reposer sans contrainte sur l'infailli-bilité des mesures financières proposées par le gouvernement, et que nous puissions entrevoir la possibilité de devoir faire supporter à l'etat une partie quelconque de la charge qui aurait été trop pesante pour nos fles il est une autre considération qui doit faire triompher de toutes répugnance et rassurer les consciences les plus timorées. Je veux parler de l'immense intérêt que nous avons à la conservation et à la prospérité d'établisemens qui procurent à l'excédant de nos produits des dé-

Un coup d'œil sur le mémoire en réponse aux observations que les sections ont faites sur le projet de loi , dispense de tout commentaire à cet égard. Ce mémoire nous apprend que l'exportation de marchandises des Pays-Bas aux Indes orientales est considérable et qu'elle augmente encore tous les jours. Il nous apprend que depuis 1818 jusqu'à l'époque actuelle, il a été expédié à nos possessions des Indes, en objets de nécessité de tout genre, et qui, en grande partie, étaient d'origine natio-nale, pour une valeur de plus de seize millions de slorins, sans saire entrer en ligne de compte ce qui a été importé à Batavia depuis 1824. Il nous apprend encore que le gouvernement s'occupe de mesures dans l'intérêt bien entendu de notre industrie agricole, l'exportation de nos farines dans nos établissemens d'outre-mer.

Il prouve que les importations sous pavillon belge, sont encouragées et que l'on a rendu avantageux, l'envoi des productions des Indes aux marchés des Pays-Bas. Il porte à notre connaissance que dans l'espace de cinq ans il a été expédié de Java environ quatre-vingt millions de livres de cafe, dont plus de soixante-seize millions pour les ports du royaume, mais c'est avec plus de satisfaction encore que nous y lisons que sur toutes les exportations de Batavia, en 1822, 1823 et 1824, montant ensemble à la valeur de 54 1/2 millions de fiorins, il a été expédié pour plus de 40 millions de fiorins vers les Pays-Bas, et pour quatorze millions seulement vers des ports étrangers, y compris l'Inde, le Japon et la

Cet aperçu des échanges qui se fontentre la mère patrie et nos possessions d'outre-mer, ne fussit il pas pour nous convaincre que nous avons un puissant intérêt à tirer nos colonies des embarras financiers auxquels elles sont en proie. Quelque soit le point de vue sous lequel on envisage la chose, cet intérêt est incontestable. Interrogeons le commerce, la navigation, l'industrie, les sciences et les arts. Ils nous repondront qu'ils n'ont rien l'industrie, les sciences et les arts. Ils nous repondront qu'ils m'ont rien à gagner, mais beaucoup perdre dans la privation des ressources qu'ils vont puiser dans ces iles lointaines que la nature a parées de productions qu'un soleil tempéré ne saurait faire éclore. Mais c'est l'industrie, c'est surtout l'industrie manufacturière qui a besoin de ces ressources, craignons, qu'abandonnée à la consommation intérieure, elle ne languisse dans une affligeante inaction, ne perdons pas de vue qu'elle est le pivot sur lequel se meuvent les principaux ressorts de la prospérité publique, qui est la mère de la civilisation.

L'industrie fait germer les arts et les sciences, qui agrandissent l'intelligence humaine, et qui font la gloire et la félicité des états, car la où il n'existe point d'industrie il ne peut y avoir que de la misère, et le goût

il n'existe point d'industrie il ne peut y avoir que de la misère, et le goût de l'étude et les nobles inspirations du génie, ne sauraient guère fructifier au sein de la pauvreté.

risier au sein de la pauvreté.

Par un heureux retour, les arts et les sciences rendent à l'industrie les bienfaits qu'ils en reçoivent; ils multiplient à l'infini les jouissances de la vie par leur utile application au développement de l'agriculture et de la fabrication; la première source de la prospérité des états est donc dans l'industrie agricole et manufacturière. Mais il faut un agent qui mette cette industrie en valeur, cet agent c'est le commerce; le commerce, vend, achète, revend, échange, apporte et transporte, c'est lui qui met tout en mouvement. Dire que le pays qui comprend bien les choses et dans lequel l'homme placé au premier rang de la société par sa naissance et sa fortune, ne ternit point l'éclat d'un beau nom, en consacrant une partie du patrimoine de ses pères à des spéculations mercantiles et industrielles, marche à grands pas vers le perfectionnement de la civilisation, c'est faire avec raison l'é-loge de notre belle patrie. loge de notre belle patrie.

Les nations qui sont restées stationnaires au milieu du mouvement qui pousse aux améliorations, sont en petit nombre et ne pourront pas résister long-tems à l'impulsion entraînante de la généralité. Le haut commerce ne peut plus être le partage exclusif de quelques pays. Il n'est au pouvoir de personne de changer cet état de choses; il faut s'y soumettre ; c'est la loi de la nécessité. Mais on peut être fier encore de la place que l'on occupe dans le monde maritime, lorsque l'on a un pavillon qui flotte sur les deux hémisphères, respecté à l'égal des pavillons qui couvrent le plus

d'honorables souvenirs. Cependant il faut reconnaître que la plupart des nations dont nous étions jadis les colporteurs et les commissionnaires, ont aujourd'hui des vaisseaux qui transportent leurs propres marchandises. C'est donc principalement en nous-mêmes que nous devons puiser les élémens de notre activité commerciale. C'est dans notre propre industrie et dans les débouchés que lui ouvrent nos ports indiens, que nous devons placer les plus chè-res espérances de notre commerce et de notre navigation. Ceci doit nous faire comprendre que nos possessions d'outre mer sont indispensables à notre prospérité; nous devons sentir en effet que si notre industrie n'avait plus que les marchés étrangers , pour l'écoulement de ses produits , elle serait bientôt écrasée par la concurence. La supériorité de ces produits serait un passeport insuffisant.

Avec quelques impositions et quelques formalités de douanes il est toujours facile, quand on est sur son terrain, de rétablir l'equilibre entre les productions étrangères et ses propres productions, et on a presque toujours le bon esprit de faire pencher la balance en sa faveur.

Je conçois ainsi que d'autres que l'envoi de vingt millions de florins au secours de nos finances coloniales va momentanément retirer de la circulation un capital qui aurait fructifié dans la mère-patrie au profit de nos

spéculations intérieures et de notre industrie indigène, mais celle inda trie sagement protégée a autant besoin de débouchés que d'argent Laus la faire et conservez lui ses marchés exotiques. Elle remplira hientale ses échanges multipliés, le vide que l'emprunt dont il s'agit produira pa dant quelques années dans la circulation du numéraire. La meilleure culation d'argent est celle qui a pour objet la conservation de ses prorichesses.

Le projet de loi tend à cette fia, doit avoir ce résultat. Pourrions de balancer encore à y donner notre assentiment?

MM. van Asch, van Wyck, van Toulon, Reyphins, van de Lis teele, Marechal, Barthélémy, Lehon et Warin, ayant successivement par la parole, M. le ministre des finances prend la défense du projet. On particular des finances prend la défense du projet. On particular des finances prend la défense du projet. à l'appel nominal; le projet de loi est adopté par 72 voix contre 6 la posans sont MM. Warin, Fockema, van Tuyl, van Brakell, G. Cliffa. et Corver-Hooft.

LIÉGE, LE 2 MARS.

Nous apprenons que des troubles sérieux viennent d'éclair à St.-Pétersbourg : on en est venu aux mains dans les ronde cette ville. L'empereur, nons assure-t-on, a quitté la capitale s'est dirigé sur Riga. Cette nouvelle ne nous paraît avoir m d'invraisemblable; nous ne voulons toutefois point en garatte l'authenticité.

Un arrêté royal du 21 février, contient ce qui suit: Vu les pétitions qui nous ont été présentées en 1820 par la la res des écoles chretiennes, à l'effet d'obtenir la reconnaisse de leur existence dans ce royaume, afin qu'ils puissent se von à l'instruction de la jeunesse

Vu les déclarations individuelles, faites et signées sépurment par chacun des membres de cette association dans o royaume, constatant de son indépendance d'un supérieu

étranger ;

Et ayant pris en considération que plusieurs circonstante ont prouvé que nonobstant les déclarations mentionnées aids sus, les relations qui existaient autrefois entre le supérieur néral hors de ce royaume et les membres de cette association de ce pays n'ont pas discontinué;

Que déjà ceux des frères des écoles chrétiennes, nés bond

ce pays, ont été éloignés de ce royaume ;

Que les autorités compétentes dans quelques villes où les frim des écoles chrétiennes s'étaient fixés, ont pris des mesures par les remplacer dans l'enseignement par des personnes laïques, p pres à cet effet ;

Sur les rapports de nos ministres de la justice et de la térieur, et du directeur-général pour les affaires du culten

tholique;

Avons trouvé bon et entendu de déclarer que l'associalis des frères des écoles chrétiennes ne peut être admise dans pays, et de prescrire en conséquence que les indigènes, qui la partie de cette association et qui se trouvent encore dans cerop me, auront à quitter le costume de frères des écoles chrétienis et ne pourront plus le porter.

Les volontaires de la 6º division, qui ont pris do se vice pour nos colonies des Indes orientales, sont partis

Bruges le 28 du mois dernier.

Il est naturel que les affaires de Russie occupent tous les prits. L'adoption définitive du système de conduite que et puissance se décidera à suivre sera l'événement politique le p important qui ait eu lieu depuis la paix générale de l'Emy Nous reproduisons ici quelques conjectures que contiennent journaux de France arrivés aujourd'hui.

» La nouvelle apparition du duc de Wellington sur le liter diplomatique de l'Europe, dit l'un d'eux, fait en Allemagne plus grande sensation. On remarque à la suite de ce grand p sonnage les hommes du plus rare mérite , et qui ont tous residente des missions importantes. On prétend que le duc ne se tera pas de réponses dilatoires ou évasives, et qu'il altend cabinet russe une décision définitive qui fasse cesser toute certitude sur la probabilité d'hostilités contre la Porte. pense même qu'il a dans ses instructions un nouveau plan partage de la Turquie européenne, dans le cas où il vers toute impossibilité à un control de la cas où il vers la cas toute impossibilité à un arrangement avec le divan. enfin sont d'avis que l'ambassadeur anglais doit proposer p base invariable de ses négociations l'existence de l'entre d'atout javoir turc à tout jamais, et la séparation de la Grèce comme indépendant, et d'établir sur cette base un nouveau systement d'équilibre européenne.

Suivant un autre journal, une grande partie des Rus habitent Paris depuis plusieurs années, se disposent à rel ner dans leur pays. La politique d'Alexandre, devenue quiète dans les dernières années de sa vie, en tenait que uns éloignés sous prétexte de voyages ; c'était une manière débarrasser de ceux dont le caractère ou les vues d'améliera lui déplaisaient.

Les Russes paraissent croire que le système de leur nour gouvernement tendra à les isoler des autres nations, pour le venir, quoiqu'un peu tard à ce qu'il paraît, le contact des nions étrangage. nions étrangères. Plusieurs d'entre eux veulent devancer qu'ils pourraient recevoir d'un moment à l'autre.

Il en est aussi, parmi les plus distingués, dont le bul d'aller faire leur cour à l'empereur Nicolas et assister à sol

ronnement. M. le comte de Strogonoff, dernier ambassadeur de Russ Constantinople, qui est aujourd'hni à Paris, ne tardera par inettre en route pour D' mettre en route pour Pétersbourg.

On présume que si le système contraire aux molles con dances envers la Turquie, prévaut dans les conseils de Mil. de Strogonoff rentrers M: de Strogonoff rentrera aux affaires et y jouera un pole Rien n'annonce que le nouveau ministère russe soit encore formé; on doute que M. de Nesselrode conserve le portefeuille des affaires étrangères.

Un conrrier extraordinaire a été expédié de Londres à lord Wellington et a dû l'atteindre à Berlin. Mais il n'est pas certain, quoique le bruit en ait coura, que ce soit pour contremander sa mission; on la croit toujours relative aux moyens de prévenir la guerre entre la Russie et la Porte, et d'assurer l'indépendance de la Grèce par d'autres voies que celle des armes.

Le Globe and Traveller contient l'article suivant qui prouve que c'est bien plus l'embarras financier que le changement à la loi des donanes qui est cause de la détresse où se trouve dans ce

moment une partie de la population manufacturière ;

« Si cette calamité, dit-il, provenait d'une absence de demandes de nos produits manufacturiers, la charité publique se-Tait le seul moyen de venir au secours des victimes de la crise actuelle. Mais il n'en est pas ainsi : des étrangers ont fait de nombrenses commandes qui ne peuvent pas être exécutées, et cet état de choses tout étonnant qu'il paraît au premier coup-d'œil, se conçoit facilement quand on réfléchit à la manière dont se fait le commerce de la Grande-Bretagne. Notre commerce à l'étranger se fait principalement avec des capitanx anglais, lesquels ne sont pas en définitive la propriété des négocians et des manufacturiers, mais celle d'une classe de prêteurs qui avancent de l'argent sur les lettres de change tirées à raison des opérations commerciales ou manufacturières. Le fabricant reçoit du marchand des billets qu'il escompte pour payer ses ouvriers. Le marchand vend ses marchandises et reçoit en paiement des traites acceptées parles maisons étrangères avec lesquelles il trafique. Celles-ci font leurs ventes à tems pour avoir les fonds nécessaires à l'acquittement de ces traites, et des trois classes de personnes que nous venons de citer, aucune ne possède en propre des capitaux proportionnés à la masse d'affaires qu'elles entreprennent.

» Nous n'examinerous pas ici si c'est là un bon systême; mais c'est le système qui existe, et qui ne peut être changé subitement sans qu'il en résulte des circonstances équivalentes à celles de la plus terrible révolution politique. Les maisons étrangères envoyent aujourd'hui leurs ordres comme à l'ordinaire : » Envoyez-nous des marchandises comme de coutume, et tirez sur nous, snivant votre usage. » Mais ces ordres qui , lorsque la confince regnait dans notre pays, donnaient de l'activité à des milliers de manufacturiers, demeurent aujourd'hui sans exécution. Le manufacturier ne peut plus livrer ses produits pour des billets parce qu'il ne peut plus trouver à escompter ses billets pour payer ses ouvriers. Le marchand ne peut pas obtenir d'argent de son correspondant étranger qui est habitué à le payer avec des traites. Les affaires sont ainsi suspendues, non parce que les intérêts mutuels des producteurs et des consommateurs sont chauges, mais parce que les moyens qui entretenaient leurs relations manquent pour le moment." Desaug.

Le Journal de la Province fait quelques objections à l'article que nous avons inséré la semaine dernière sur la balance du commerce. Nous avons dit qu'il n'est pas vrai qu'une nation qui exporte pour 8 millions de marchadises el qui en importe pour 10 millions, paie nécessairement les deux millions de différence en numéraire. Le Journal de la Province soutient le contraire. Pour le prouver nous nous étions bornés à ce seul exemple : un négociant français envoie en Angleterre des eaux-de-vie qui representent en France une valeur de 20,000 fr.; en Angleterre où elles sont plus chères, il les vend 24,000 fr., et il emploie cette somme à acheter des quincillet us anglaises qu'il importe en France où elles valent 4,000 fr. de plus, cettà dire 28,000 fr. Ainsi il y a eu exportation d'une valeur de 20,000 fr. en marchandises, importation d'une autre valeur en marchandises de 28 millé francs, et cependant les 8,000 francs de différence n'ont point été compenses en numéraire, il n'est point sorti d'argent du pays. Or, ce qui si vrai pour ces 8 mille francs, peut avoir lieu pour deux millions ou pour toute antre valeur.

Le Journal de la Province répond que tout le bénéfice du vendeur est censé compris dans la valeur qu'a la marchandise en sortant du pays; ce sui veut dire probablement que dans l'exemple cité le négociant français at porté une valeur de 24,000 ou de 28,000 fr., et non de 20,000. C'est une erreur : quand on exporte de France des eaux-de-vie qui représentent en France une valeur de 20,000 francs; il est impossible de dire qu'on exporte plus que cette valeur. Tant que ces eaux-de-vie se trouvent en France, et les ne valent que 20,000 fr., et par conséquent lorsqu'elles en sortent, la France n'y perd qu'une valeur de 20,000, et si en échange elle importe des martinadises d'une valeur de 28,000 francs, il sera vrai de dire que l'importation aura dépassé l'exportation de 8,000 francs. En nous combattant, on a d'un lieu à un autre. C'est cependant une vérité bien simple et bien élémentaire; c'est de là que résulte tout le profit du commerce extérieur.

Mais, dit-on, un négociant anglais pourra aussi avec 20,000 francs de quincaillerie, qu'il viendra vendre en France, faire un bénéfice geront rien à la balance entre les deux pays, qui devra toujours se solder en argent ou en lettre de change ce qui revient au même. La deux opérations supposées se feront équilibre, que les deux proposition qui soit exacte dans toutes ces assertions, c'est que les deux opérations supposées se feront équilibre, c'est-à-dire, que les deux na-la balance, qui suppose que dans le commerce entre deux nations, l'une as peut s'enrichir qu'aux dépens de l'autre. Mais il est faux que dans ce pout s'enrichir qu'aux dépens de l'autre. Mais il est faux que dans ce pouton, l'Anglais a exporté pour 20,000 fr. de quincaillerie, qui renduce 24,000 fr. de marchandises françaises, qui, importées en Angleterre, lui sa même tems que le français en fait une autresemblable, il est clair qu'il n'y tion ici, ni d'argent à exporter ni de lettre-de-change. L'exemple posé par le d'une maire bien remarquable l'inutilité ou pour mieux dire l'absurdite l'in pour les deux négocians, sans qu'il y ait perte pour personne.

Eh bien, consultez la douane dans les deux pays et dans chacun vous trouverez une balance défavorable : Car en Angleterre comme en France on n'aura pas manqué de noter à la douane 28,000 fr. de marchandises étrangères importées et 20,000 fr. seulement de marchandises nationales exportées, et de supposer des deux parts un solde de 8,000 fr. numéraire exporté en frande ou autrement, de sorte que si tout le commerce des deux nations consistait dans de semblables opérations, tout avantageuses qu'elles sont aux deux pays elles serviraient à merveille à établir des deux parts une balance extrémement défavorable et propre à jetter l'alarme dans tous les esprits qui ajoutent foi à ce travail mensonger.

Nous avions ajouté que lors même que l'excédent des importations sur les exportations d'un pays serait toujours compensé en numéraire, il ne s'ensuivrait pas que le pays y perd, parce qu'il est possible que les marchandises qu'il achète lui soient plus utiles que l'argent. Le Journal de la province convient qu'il n'est pas toujours désavantageux à un pays d'avoir un solde à payer, et quelques lignes plus bas, il ajoute : un pays qui reçoit constamment plus de marchandises qu'il n'en exporte ne peut que s'appauvrir. C'est un fait qui ne devrait pas avoir besoin d'être prouvé. Pour répondre à notre adversaire, il nous faudrait savoir à laquelle de ces deux idées il s'en tient, car il y a évidemment contradiction entre elles

Nous avions dit que plus l'argent est rare dans un pays, plus il y augmente de valeur. On nous répond que pour cela il faudrait qu'il fût rare, partout. C'est encore une erreur; pour que dans un pays le numéraire change de valeur, il sussit qu'il n'existe plus le mème rapportentre son abondance et les besoins qu'on en a dans ce pays. Tout le monde sait cela.

A Messieurs les rédacteurs du Journal Mathieu Laensbergh.

Messieurs,

Sous la rubrique du ROMANTISME, vous avez inséré dans votre journal deux lettres destinées à nous mettre au fait de la révolution entière qui envahit la littérature. Je vous avouerai MM., qu'après avoir lu très-attentivement la première sans avoir pu encore me faire une idée nette de ce qu'on entend aujourd'hui par romantisme, je me suis involontairement rappelé ces vers de Boileau:

Je me ris d'un auteur qui lent à s'exprimer De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer.

Voilà du moins une règle classique, dont l'auteur de la lettre me semble prouver lui-même qu'il est dangereux de s'écarter. La seconde m'a confirmé dans cette idée, car je ne suis guères plus avancé depuis que je l'ai lue. Toutefois MM. ne prenez pas au sérieux la citation que j'ai faite ; je n'ai garde de me rire de gens qui ne craignent pas d'évoquer les foudres du classicisme; je n'ai point de foudres à ma disposition et, je dois le confesser, quoiqu'admirateur de la plupart des classiques je n'ai pas l'honneur de l'être moi-même. Ce sont la, vous en conviendrez MM., de fort bonnes raisons pour moi chétif de n'oser m'attaquer à des hommes qui n'hésitent pas à se charger du rôle de précurseurs et d'apôtres d'une révolution qui doit renverser tous nos Dieux. Quoique la hardiesse d'un pareil dessein me confonde, ma timidité naturelle m'a fait prendre ici le parti qu'elle me suggère ordinairement; celui de l'examen. L'importance, la grandeur et l'universalité de la réforme qu'ils proclament; l'assurance avec laquelle ils en prédisent le triomphe; tout cela, me suis-je dit, vaut bien la peine que j'examine à loisir et médite avec soin les deux lettres que l'un de ces protestans littéraires vient de publier. Aussi ai-je fait tout mon possible pour comprendre les nouvelles doctrines et, si, jusqu'à présent je ne suis pas entièrement converti, je dois l'attribuer aux doutes fâcheux qui sont venus m'assaillir. Je vais en exposer quelques-uns, avec la naiveté d'un cathécemène, sur qui la grâce n'a pas encore pleinement opéré, dans l'espoir que l'un des apôtres de la nouvelle secte voudra bien les résoudre, à moins qu'ils ne dédaignent ce soin vulgaire, pour l'a-

1° Doute. Les grandes innovations dans la littérature, à plus forte raison les révolutions entières, ne se font-elles pas plutôt par des chefs-d'œuvre que par de longs raisonnemens, et, s'il en est ainsi, quels sont les chefs-d'œuvre de la nouvelle école?

2° Doute. Y a-t-il beaucoup à gagner pour la clarté du discours à changer la signification des mots, et ne vaut-il pas mieux, lorsqu'on veut être compris, appeler romantiques des productions qui tiennent plus de la fiction, de l'idéal, du roman enfin que de la vérité (ou, comme on dit aujourd'hui, de la réalité), que de donner ce nom à des esprits qui prétendent être plus positifs qu'aucun autre, et qui se disent ennemis des rêveries?

Par la même raison, ne conviendrait-il pas de réserver le titre de classiques pour les auteurs les plus généralement approuvés, que de le prostituer à leurs imitateurs, aux pédans qui les commentent sans les comprendre, voire même à ceux qui admirent jusqu'à leurs défauts.

3º Doute. Lorsqu'on désire, dans les arts, des plaisirs plus vifs que ceux que la tradition nous a legués, un système de tragédie qui nous procure plus de jouissances que celui de Racine et de Voltaire, ne serait-il pas plus simple de recommander aux auteurs d'avoir un génie supérieur et original, que de leur dire : soyez romantiques? Ou bien la simplicité d'un tel précepte en ferait-il trop ressortir l'inutilité?

4º Doute. A-t-on cru bien sincèrement avancer une nouveauté en plaçant l'imitation de la nature avant l'imitation d'une copie? Le vers de Boileau:

Que la nature donc soit votre étude unique et l'imprécation d'Horace contre les copistes :

O imitatores servum pecus!

seraient donc des vols faits d'avance aux romantiques du dixneuvième siècle?

5° Doute. Est-il bien exact d'appeler exclusifs, ceux qui accordent leur admiration à tous les écrivains qui les charment,

qui les émeuvent ou qui les font penser, sans avoir égard au tems ou au pays où il ont écrit? et de faire des libéraux de ceux qui commencent par rabaisser tout ce qui existe en attendant qu'il s'élève une littérature qui réponde aux besoins actuels des esprits et qui ravisse enfin leur avare et tardive estime ?

6e Doute. Paisque les romantiques prétendent être moins exclusifs que ceux qu'ils appellent classiques, nous permettrontils encore, à nous autres bonnes gens, d'avoir du plaisir à notre façon et de jouir des représentations de Corneille, de Molière, de Racine, de Voltaire, etc., au moins jusqu'à ce qu'on ait fait quelque chose de mieux, ou que les Soumet, les Ancelot, les d'Avigny , les Pichat , etc. , nous prouvent que s'ils sont froids, prétentieux et souvent barbares, la faute en est réellement à Racine et à Voltaire? Si les romantiques parviennent à nous prou ver cela, je conçois qu'il sera difficile de pardonner aux grands maîtres tant de plates et ridicules copies, et je ne répondrais pasque toute la puissance de leur génie pût tenir long-tems contre l'ennui d'un si triste cortége.

7e Doute. N'est-il pas plus commode pour les ignorans et les paresseux de juger la littérature et les arts d'après leurs propres impressions que de croire qu'il faut faire quelques études et consulter les habiles pour acquérir le droit du juger les productions de l'esprit? Et si cela est pourquoi appeler commode le système qui recommande l'étude des règles, par opposition à celui qui les rejette comme inutiles ou dangereuses?

Se Doute. Mon dernier doute est le plus audacieux et je ne l'annonce qu'en tremblant, comme un pénitent forcé d'avouer son plus gros péché avant de demander l'absolution; le dirai-je, je doute qu'il y ait dans les deux lettres de votre correspondant, rien de bien neuf, et malgré le talent qu'il possède de rajeunir de vieux paradoxes et de prêter un charme nouveau à d'anciens préceptes j'ai été tenté plus d'une fois, de lui adresser tout bas ces paroles de l'empereur chinois Yont chin au frère Rigolet: « Va mon enfant tu ne feras pas de révolution dans mon empire. Nan Horlst. J'ai l'honneur, etc. Z.

ERRATUM. - Dans notre numéro du 27 février, 3e. page, 6e. colonne, 2e. ligne; au lieu de Couvent des Ursulines, lisez: Couvent des Urbanistes, etc.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 1er mars. — Effets publics. — Ils ont repris faveur; il s'est présenté beaucoup d'acheteurs : les métalliques sont montés de 87 à 87 172, les Napolitains Falconnet de 64 à 65; dito

à Londres à 67.

Changes. — L'Amsterdam court s'est placé au pair ; le Paris court s'est fait à 47 1116, le papier à terme n'a pas été demandé ; le Francfort court s'est traité à 35 11116; le Londres et le Hambourg sont

Marchandises. — Il s'est vendu environ 500 balles café Chéribon, et 110 balles coton Georgie, dont les prix sont inconnus.

Il y a eu ce matin une vente publique de riz de la Caroline; le peu qui s'est vendu a été payé de fl. 8 3/4 à fl. 12 1/8. Il y a eu également une vente publique de coton Georgie, un seul lot y a

été vendu à 58 1/2 cents.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 28 février. — Dette active, 51 172 52 114 52. Différée, 374 778 13716. Bill. de chance, 16 314 17 172 5116. Synd. d'amort., 92 172 93 174 92 178. Rentes remb., 85 174 86 114 86. Lots dito, oo Act. de la soc. de comm., 81 374 83 82 374.

Programme du CONCERT donné par Mademoiselle Juliette REGNAULD, samedi 4 mars, à la salle de la Société - dÉmulation.

PREMIERE PARTIE.

1. Symphonie.
2. Duo pour harpe et piano, par cutée sur la même harpe, par Mlles. Virginie et Juliette Regnauld.
2. Ain de la Dame Blanche, chanté 3. Air d'Othello , chanté par Mile.

Regnauld. 4. Fantaisie, l'attente à 4 mains, par Ancot, exécutée par Miles. Reg-

5. Fantaisie de harpe par Bochsa

exécutée par Mile. Juliette.

DEUXIÈME PARTIE.

par Mlle. Regnauld.

4. Fantaisie pour harpe et piano sur les airs de la Pie Voleuse, exécutée par Mlles. Regnauld.

5. Rondo de la symphonie. 6. Chœur des Bardes de Sélanie exécuté avec plusieurs harpes par des dames et messieurs amateurs et les dames Regnauld.

On commencera à six heures. Prix d'entree : un norm 30 cents,

La souscription est ouverte chez le concierge de la Société-d'Emulation. Les souscripteurs auront l'avantage d'une carte de dame.

TEMPÉRATURE DU 1° MARS.. A 9 h. du mat., 5 1/2 au-dessus o; à 3 h. ap.-mid1, 1 o d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 28 février. - Naissances : 5 garçons, 3 filles. Mariages 3, Savoir; Entre

Etienne Leneir, milicien à la 11e division en garnison en cette ville, et Marie Joseph Dozon , journalière , rue Grande-Bêche.

Jacques Perée, ouvrier armurier, faubourg Saint Gilles, et Marie-Agnès Sépulchre, cuisinière, au même domicile, veuve de Théodore Delexby.

Guillaume Joseph Velu, armurier, rue sur la Fontaine, et Josephine Catherine Bruyère , journalière , au même domicile.

Décès: I homme, savoir:

Jean Fagard, agé de 47 ans, surveillant ambulant aux taxes muni-cipales, chevalier de la légion-d'honneur. faub. Ste. Marguerile, époux de Lambertine Rigo.

ADMINISTRATION DES DOMAINES EAUX ET FORET

Coupes de bois domaniaux de l'ordre 1826, Il sera procédé à Huy, le jeudi 9 mars prochain, dans lieu destiné aux adjudications publiques, à la vente des conpes de bois domaniaux de cet arrondissement.

Commission médicale de la province.

Les examens trimestriels ordinaires de la commission me dicale s'ouvriront le mardi 28 mars 1826. MM. les candidats sont priés de se faire inscrire d'avent

chez M. le docteur Sauveur. Liége, le 27 février 1826

Le président , H. SAUVEUR. Le secrétaire , J. E. COMHAIRE.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

Parfondry, der. ro l'hôtel de-ville a reçu des lauitres anglaig TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres ang ses très fraîches, anchois nouveaux à 50 cents le tonne

J. F. Perer, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de cevoir des sarcelles et canards sauvages.

J. F. Perer, fils, rue Ste. Ursule, recevra ce matin deso billeaux, rivets, raies, flottes; le tout très frais.

J. F. PERET , rue Sainte-Ursule , à la Balance , vient den cevoir un nouvel envoi d'huîtres anglaises tres-fraîches et i recevra encore demain à 1 fl. 89 c. le 070.

Cabilleaux, élibottes, rayes, flottes, soles, éperlands, nards sauvages et sarcelles, anchois à 45 cents le tonnem Moriane, rue du Stockis.

(870) A cause de changement de domicile, on vendrales 6 mars, vers les quatre heures de relevée, chez P. J. H.D. VIVIER 2 à 300 arbres à fruit, tels que poiriers à hante tie pêchers, abricotiers, poiriers et pommiers à pyramide, et

Au magasin de soieries de Lyon, à prix fixe, derrète Comédie, Jh. Léonard, a reçu une forte partie de fichus de écharpes, schals longs et carrés, et les étoffes de soie parte pour la saison, qu'il vend prix de fabrique. Le même tient les étoffes d'ornement d'église.

AVIS. Magasin de la petite Renommée de Paris. Le sieur Delboete venant de Lyon, arrivant directement de Paris avec un grand assortiment de schals et nouveault au dernier goût et de première fraîchenr ; il est déhalle!

café de la Comédie pour 15 jours fixés. Appartement à louer n. 5, Pont d'Isle, où l'on trouve bon vin de pays.

A vendre rue derrière St. Jean Baptiste, n. 735, un lo bereau dit clichet.

Mardi, mercredi et jeudi, 14, 15 et 16 mars 1826, chaque jour i is heure précise de l'après midi, M. Paschal Joseph Gailland, et l'in Marie Agnès Gailland, sa sœur, propriétaires à Villers le Peuple ensuite du partage de famille, feront vendre en hausse publique i ferme qu'ils occupent au dit Villers le Peuplier, tous les bestiaux, autre de labour et meubles qui s'y trouvent; de labour et meubles qui s'y trouvent SAVOIR.

21 Chevaux et poulains, entre lesquels, un entier de 5 ans, 8 hospidont 6 de 3 à 5 ans, cinq jumens, dont trois pleines
32 Bêtes à cornes, dont 22 vaches pleines.

11 Truyes pleines ou avec leurs jeunes, 30 cochons dit nonraint 160 bêtes à laines, d'une espèce peu commune.
6 Charriots, dont un avec essieux en fer, de 17 pouces, et deuxième de 14 pouces, herses, rouleaux charrues à pied, lorge chaines, traits, serrats, deux couples de houges, couteau à paid beaucoup de bois pour vernes et autres usages, planches en qual armoires, bois de lit, tables, chaises; deux horloges, douze tones à bière, et autres objets trop longs à détailler.

ORDRE DE LA VENTE.
Le premier jour on vendra les chevaux et attirails de labour.

Le premier jour on vendra les chevaux et attirails de labour. Le deuxième, les bêtes à cornes et cochons. Le troisième, les bêtes à laine et meubles, et jour suivant

y a lieu.
A crédit, sous la direction du Sieur Eugène Cartuyvels.

Vente de fleurs et d'arbustes. (867)Le mardi 7 mars, à deux heures de l'après midi taire Bertrand, vendra en sa demeure place Saint-Pierr une quantité d'arbres fruitiers et de pommiers nains plein rapport; plus, une belle collection de seurs en pot jasmin, colmia, latifolia, mimosa, héliotropes, orange rosiers de Bengale, et une forte partie de cèdres rouses Virginie et d'autres arbustes et arbres verts pour les jant anglais.

Vente de mérinos et métis. (866)Le 13 mars on vendra à Maison-Bois, situé à la chaus-

de Theux à Verviers, à une lieue de cette ville, Une centaine de superbes béliers mérinos de tout âge et la race pure de Rambouillet et de Croisy.

Environ le même nombre de brebis métisses de plusient générations, aussi de tout âge.

Plus, pareil nombre à peu près de moutons met et métis-On vendra à crédit sous garantie suffisante.

Au n. 619, rue Gerardrie, à Liége, ci-devant occupé p la dame Boudart, toutes ses liqueurs sont à vendre at l coûtant, finissant tout commerce.